

**Plan d'action
départemental
en faveur des
milieux aquatiques
(PADMA 2017-2026)**

Introduction



La Gironde regorge de lieux emblématiques qui attestent de la richesse exceptionnelle du patrimoine des zones humides et des milieux aquatiques de son territoire (estuaire de la Gironde, lacs médocains, marais de Bruges, vallée du Ciron, prés salés du bassin d'Arcachon...). Cependant, elle fait face à de multiples pressions anthropiques de par ses dynamiques économiques et démographiques. **C'est pourquoi depuis plus de vingt ans, le Département mène une politique de préservation et de gestion active en faveur des milieux aquatiques.** Cette politique s'est en particulier concrétisée par la création en 1999 d'une Cellule d'Assistance Technique à l'entretien des Rivières (CATER), devenue en 2008 la Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides (CATERZH).

Menée principalement dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau, cette démarche s'inscrit dans un contexte de politique environnementale à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne qui a subi de nombreuses mutations au cours des quinze dernières années (application de la Directive Cadre sur l'Eau, construction du SDAGE Adour-Garonne et des SAGEs, mise en place du réseau Natura 2000 et d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles...).

Depuis 2014, le Département, conscient du caractère éminemment dynamique du contexte politique dans lequel il définit son action, s'est engagé dans l'évaluation et la redéfinition de sa politique en faveur des milieux aquatiques. Cette démarche, qui s'est véritablement inscrite dans un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau intervenant sur le territoire girondin, a abouti à l'élaboration du **Plan d'Action Départemental en faveur des Milieux Aquatiques (PADMA)** pour la période 2017-2026, qui traduit la volonté du Département de la Gironde de mener une politique active et ambitieuse dans le domaine des rivières et des zones humides.

Le présent document, destiné aux agents du Département, à ses partenaires et aux maîtres d'ouvrage locaux (EPCI, SiBV...), permet de comprendre l'architecture globale du PADMA, le cadre stratégique dans lequel il s'inscrit et le contenu résumé des actions. Ce document constitue une synthèse d'un document technique complet et détaillé dans lequel l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre du PADMA 2017-2026 sont rassemblées.



Ambitions et processus d'élaboration du PADMA



Le PADMA poursuit une triple ambition :

- **Proposer un cadre stratégique**, structuré autour d'enjeux et d'objectifs définis et hiérarchisés, en adéquation avec les dispositifs politiques et institutionnels avec lesquels il est voué à interagir.
- **Définir un plan d'actions détaillé**, qui précise les ambitions du département, tant dans son rôle de maître d'ouvrage que d'animateur territorial, avec une déclinaison territoriale permettant la visualisation des priorités par territoire.
- **Créer des outils de suivi et d'évaluation** de ce plan d'actions.

Ce document stratégique est issu d'un processus de concertation, qui a associé les principaux acteurs de l'eau intervenant sur le territoire départemental.

Il a été construit selon 3 étapes rappelées sommairement ci-dessous :



- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Fédération Départementale de Pêche et des Milieux aquatiques,
- Établissement Public Territorial de Bassin, Syndicat de bassins versants,
- Communauté de Communes... : enquête auprès des maîtres d'ouvrages, entretiens, consultation pour l'identification des enjeux par bassins versants

Étape 1 : Bilan-évaluation de la politique départementale et diagnostic de territoire

- Evaluation de la politique menée depuis 20 ans (structuration, pertinence, efficacité)
- Diagnostic de territoire : état des lieux des milieux aquatiques et des gestionnaires locaux

Étape 2 : Définition du cadre stratégique

- Identification des enjeux, hiérarchisation et déclinaison territoriale
- Propositions de nouvelles orientations, avec construction d'une nouvelle arborescence « objectifs à long terme / objectifs opérationnels »

Étape 3 : Plan d'actions

- Cadre d'actions détaillant pour chaque objectif opérationnel les actions à mettre en œuvre et les critères d'évaluation
- Fiches-actions exposant les ambitions, les modalités de mise en œuvre et de suivi
- Tableau de bord récapitulant les éléments de suivi-évaluation et les indicateurs

Enjeux et objectifs du PADMA

À l'instar de tout plan d'actions, le PADMA est construit en fonction des enjeux de son territoire et des objectifs qui en découlent. L'arborescence présentée page suivante permet de visualiser les liens logiques entre les enjeux et les objectifs.

• Les enjeux

Les enjeux représentent « ce qui est en jeu » sur le département, c'est-à-dire ce que l'on peut perdre ou gagner selon que l'on réussit ou non. Ils sont identifiés à la lumière des connaissances scientifiques disponibles sur les enjeux de gestion des milieux aquatiques et humides, et eu égard aux évolutions récentes du contexte réglementaire et politique relatif à la gestion de ces milieux.

Au total, **17 enjeux** ont été identifiés et hiérarchisés, en étroite concertation avec les acteurs locaux. La codification suivante illustre l'ordre prioritaire de chaque enjeu :
enjeux très forts,
enjeux forts,
enjeux moyens,
 enjeux faibles.

17 ENJEUX

- 1 - La connaissance des MA et de leur fonctionnement (biodiversité, patrimoine biologique, fonctionnement écologique et morphodynamique)
- 2 - La cohérence et la mutualisation des méthodes de caractérisation des ZH du département
- 3 - La connaissance des cours d'eau du département
- 4 - La connaissance des EEE

- 5 - La prise en compte des enjeux des MA dans le développement social et économique du territoire...
 ... par une prise en compte des enjeux des MA dans les projets de territoire
 ... par une maîtrise de l'artificialisation des MA
 ... par une promotion des pratiques agricoles et sylvicoles favorables aux MA

- 6 - L'optimisation de la gouvernance locale
- 7 - La préservation/restauration des continuités écologiques
- 8 - La préservation et/ou restauration des écosystèmes et de la biodiversité des MA
- 9 - La préservation/restauration des fonctions hydrauliques des MA
- 10 - La préservation/restauration des fonctions épuratrices des MA
- 11 - La préservation/restauration de la morphodynamique naturelle des cours d'eau
- 12 - La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- 13 - Le potentiel touristique et de loisir des MA
- 14 - La sensibilisation au patrimoine paysager des MA
- 15 - La valorisation du potentiel pédagogique des MA
- 16 - La diffusion des connaissances sur les MA et sur l'importance de leurs fonctions
- 17 - La valorisation des supports scientifiques constitués par les MA

4 OBJECTIFS À LONG TERME

« Connaître »

Développer la connaissance sur les milieux aquatiques

Favoriser l'harmonisation des connaissances et le comblement des lacunes sur les milieux aquatiques

« Prendre en compte »

Intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

Créer et entretenir une dynamique d'intégration durable des milieux aquatiques dans le développement du territoire

« Préserver et gérer »

Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques

Favoriser la préservation et/ou la restauration des milieux aquatiques dans une logique de renforcement de leurs fonctionnalités et aménités (notamment la préservation de la ressource en eau et la prévention des inondations), en particulier en accompagnant les acteurs locaux

« Faire connaître »

Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques

Sensibiliser sur les fonctions et aménités des milieux aquatiques / les valoriser auprès du public

• Les objectifs

Par croisement de ces enjeux, 4 objectifs stratégiques ont été définis et fixent le cap de la politique départementale en faveur des milieux aquatiques dans une vision à long terme :

- 1) « **CONNAITRE** » - Développer la connaissance sur les milieux aquatiques
- 2) « **PRENDRE EN COMPTE** » - Intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire
- 3) « **PRÉSERVER ET GERER** » - Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques
- 4) « **FAIRE CONNAITRE** » - Faire connaître et sensibiliser aux milieux aquatiques

Ils sont déclinés en 13 objectifs opérationnels, qui représentent la traduction directe et opérationnelle de la stratégie à long terme. Ils ont vocation à être atteints pendant la durée du PADMA (10 années). Les objectifs opérationnels sont notés de A à M de façon à simplifier la notation des actions (ex : action B-2, action H-4, etc.) et faciliter le suivi et l'évolution du PADMA.

Contenu synthétique du plan d'actions

Le plan d'actions constitue la traduction opérationnelle de la politique que souhaite mener le Département dans le domaine des rivières et des zones humides pour les dix prochaines années. Chaque objectif opérationnel est décliné en une ou plusieurs actions.

Au total, le PADMA comprend 24 actions.

Le plan d'actions est structuré autour de 2 éléments complémentaires :

Le contenu du plan d'actions est synthétisé ci-après, sous la forme de 4 fiches (une par objectif à long terme avec objectifs opérationnels et actions associées).

« Connaître »

Développer la connaissance sur les milieux aquatiques

A - Encourager les initiatives de connaissances et les travaux de recherche sur les milieux aquatiques (fonctionnement, faune, flore, dynamiques d'évolution, etc.)

Levier du département : action directe (MO) ●●○○○
Action d'accompagnement (ingénierie, conseil, co-financement) ●●●●●

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
A 1	Définition d'un programme départemental de connaissances sur les milieux aquatiques	Identifier les lacunes en matière de connaissance et encourager le lancement des études permettant une connaissance satisfaisante.	Nouvelle action 2017
A 2	Réalisation et suivi des études de connaissance à mener au niveau départemental	Contribuer à une connaissance satisfaisante des milieux aquatiques du territoire.	Nouvelle action À partir de 2017

B - Encourager le référencement et la cartographie des milieux aquatiques (linéaires de cours d'eau et surfaces de zones humides)

Levier du département : action d'accompagnement (conseil et aide technique, animation, co-financement) ●●●○○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
T 1	Détermination de la politique de subvention milieux aquatiques (typologies d'actions, priorités, taux d'aide, conditionnalité), mise en œuvre et suivi	Accompagner la réalisation de programmes d'actions pertinents sur le territoire et la réalisation de projets de qualité.	Action actualisée À partir de 2017
T 2	Détermination des missions d'aide technique et d'ingénierie (interne/externe), mise en œuvre et suivi	Rationaliser et formaliser les attributions des personnels, et mettre à profit les compétences disponibles en interne au Département.	Action actualisée À partir de 2017
T 3	Détermination des missions d'animation auprès du réseau des techniciens et des maîtres d'ouvrage, mise en œuvre et suivi	Favoriser la mise en œuvre de la stratégie et des différentes actions du PADMA par une animation auprès des techniciens et des maîtres d'ouvrage des territoires	Nouvelle action À partir de 2017

C - Mutualiser les connaissances et données sur les milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●○○○
Action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●●●●

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
C 1	Contribution à la mise en place d'une plateforme de partage des études et des données	Permettre la diffusion des connaissances techniques et scientifiques utiles à la définition des politiques en faveur des milieux aquatiques et des démarches de gestion les concernant.	Action actualisée 2017
C 2	Mise en place des conditions favorisant la mutualisation des études (formats de rendus, partage des données sources, publication)	Favoriser l'exploitabilité des études menées par l'ensemble des acteurs et encourager leur mise en commun via une plateforme de partage.	Nouvelle action À partir de 2017

D - Renforcer les compétences et l'expertise des acteurs du territoire sur les milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●○○○
Action d'accompagnement (ingénierie, conseil, co-financement) ●●●●●

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
D 1	Élaboration et mise en œuvre de programmes annuels de formation et d'échange pour le réseau des techniciens milieux aquatiques	Favoriser la montée en compétence des techniciens de façon à assurer leurs fonctions de façon performante.	Action actualisée À partir de 2017
D 2	Détermination des missions d'animation auprès du réseau des techniciens et des maîtres d'ouvrage, mise en œuvre et suivi	Favoriser la mise en œuvre de la stratégie et des différentes actions du PADMA par une animation auprès des techniciens et des maîtres d'ouvrage des territoires	Nouvelle action À partir de 2017

« Prendre en compte »

Intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

E - Optimiser l'organisation interne et prendre en compte les milieux aquatiques dans les projets et politiques du Département

Levier du département : action directe (MO) ●●●●●

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
E 1	Évolution de l'organisation interne du Département intégrant la mise en œuvre de la politique en faveur des MA	Mettre en place un organigramme des moyens humains et processus de travail favorisant la mise en œuvre du PADMA et l'atteinte de ses objectifs et favorisant le portage des enjeux MA dans les différentes politiques.	Nouvelle action À partir de 2017
E 2	Mise en œuvre des actions Aménageau favorisant la prise en compte des milieux aquatiques en interne au Département	Favoriser l'appropriation des enjeux MA par les élus et les services techniques du Département. Favoriser la prise en compte des enjeux MA dans les politiques (cf. action E-3) et projets structurants d'investissement du Département.	Action actualisée A partir de 2017
E 3	Procédures et outils favorisant la prise en compte des MA lors de l'élaboration des schémas et politiques du Département	Favoriser la prise en compte des enjeux MA dans les politiques et schémas du Département.	Nouvelle action À partir de 2017
E 4	Évolution des dispositifs d'accompagnements financiers pour intégrer les enjeux MA	Favoriser la prise en compte des enjeux MA dans les dispositifs d'accompagnement financier du Département.	Action actualisée 2017-2018
T 1	Détermination de la politique de subvention milieux aquatiques (typologies d'actions, priorités, taux d'aide, conditionnalité), mise en œuvre et suivi	Accompagner la réalisation de programmes d'actions pertinents sur le territoire et la réalisation de projets de qualité.	Action actualisée 2017-2018

F - Favoriser la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets de territoire dans lesquels le Département est associé

Levier du département : action directe (MO) ●○○○○
action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●●○○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
F 1	Mise en œuvre des actions Aménageau favorisant la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets de territoire (cible : élus et techniciens des territoires)	Favoriser l'appropriation des enjeux MA par les élus locaux et les techniciens généralistes des territoires, la prise en compte des enjeux MA dans les démarches transversales et structurantes des territoires et dans les politiques sectorielles potentiellement impactantes sur les MA	Action actualisée (en cours)
F 2	Amélioration des modalités d'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU) sur les thématiques spécifiques aux milieux aquatiques	S'assurer que les enjeux liés aux milieux aquatiques interférant avec l'urbanisme sont connus des acteurs en charge de l'élaboration de ces documents d'urbanisme. Favoriser la prise en compte effective des enjeux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme	Action actualisée A partir de 2017
F 3	Intégration de critères relatifs aux MA dans les projets de territoire (action du Département via ses outils contractuels, son accompagnement / soutien aux projets de territoires et agendas 21)	Favoriser la programmation et la réalisation de projets répondant aux enjeux des MA dans les outils contractuels du Département, et la prise en compte des enjeux milieux aquatiques et la réalisation d'actions MA dans les projets de territoires, les agendas 21 soutenus par le Département	Nouvelle action À préciser

D - Promouvoir les pratiques agricoles et sylvicoles favorables aux milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●○○○○
action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●○○○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
G 1	Travail inter-direction et avec les partenaires (CA, CRPF, etc.) pour l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la prise en compte des enjeux MA par les activités agricoles et sylvicoles	Favoriser le développement des pratiques sylvicoles et agricoles compatibles avec la préservation des milieux aquatiques, de manière à limiter l'impact de ces activités. Sensibiliser l'ensemble de la profession agricole et sylvicole à l'enjeu et la réglementation actuelle.	Nouvelle action À partir de 2017
G 2	Accompagnement de programmes de recherche sur les PSE (Paiements pour services écologiques)	Contribuer à la pérennisation et au développement des activités sylvicoles et agricoles favorables à la fourniture des services écologiques par les milieux aquatiques du département.	Nouvelle action À partir de 2017

« Préserver et gérer »

Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques

H - Poursuivre l'amélioration de la gouvernance locale des milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●●○
action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●○○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
H 1	Accompagnement GEMAPI (mise en place des nouvelles structures de gestion des milieux aquatiques et participation aux instances de gouvernance des organismes en charge de la GEMAPI)	Atteindre la couverture exhaustive du territoire par des structures disposant des compétences pour exercer les attributions GEMAPI et assurer la prise en compte dans le déploiement de l'attribution GEMAPI des enjeux milieux aquatiques identifiés dans le PADMA.	Nouvelle action À partir de 2017

I - Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur des milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●●●
action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●○○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
I 1	Mise en œuvre de la stratégie foncière ENS du Département	Poursuivre et optimiser la politique foncière du département conçue comme levier d'action pour la surveillance foncière et la protection des milieux aquatiques	Action actualisée À partir de 2017

J - Poursuivre la gestion environnementale et paysagère des milieux aquatiques départementaux (ENS)

Levier du département : action directe (MO) ●●●●

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
J 1	Élaboration de Plans de Gestion sur les milieux aquatiques en ENS Départementaux	Assurer la gestion écologique des milieux aquatiques propriétés du département.	Nouvelle action À partir de 2017
J 2	Mise en œuvre des Plans de Gestion des milieux aquatiques en ENS	Assurer la gestion des milieux aquatiques propriétés du département selon les préconisations des plans de gestion.	Nouvelle action À partir de 2017

K - Accompagner les maîtres d'ouvrages locaux dans la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●●○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
T 1	Détermination de la politique de subvention milieux aquatiques (typologies d'actions, priorités, taux d'aide, conditionnalité), mise en œuvre et suivi	Accompagner la réalisation de programmes d'actions pertinents sur le territoire et la réalisation de projets de qualité.	Action actualisée À partir de 2017
T 2	Détermination des missions d'aide technique et d'ingénierie (interne/externe), mise en œuvre et suivi	Rationaliser et formaliser les attributions des personnels, et mettre à profit les compétences disponibles en interne au Département.	Action actualisée À partir de 2017
T 3	Détermination des missions d'animation auprès du réseau des techniciens et des maîtres d'ouvrages, mise en œuvre et suivi	Favoriser la mise en œuvre de la stratégie et des différentes actions du PADMA par une animation auprès des techniciens et des maîtres d'ouvrage des territoires	Nouvelle action À partir de 2017
T 4	Création d'une base de données SIG à vocation de suivi et pilotage du PADMA	Optimiser la valorisation des données pour assurer le suivi et le pilotage du PADMA	Nouvelle action À partir de 2017

« Faire connaître »

Faire connaître et sensibiliser aux milieux aquatiques

L - Identifier les potentialités valorisables des milieux aquatiques (biodiversité, paysage, touristiques) et encourager leur valorisation pédagogique et touristique

Levier du département : action directe (MO) ●●●○

action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●●○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
L 1	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de valorisation des milieux aquatiques	Identifier les MA à potentialités valorisables (qu'il s'agisse de potentialités liées à la richesse naturelle et la biodiversité, aux qualités paysagères, aux loisirs, etc.), et faire en sorte que les MA à fort potentiels soient valorisés (pédagogiquement et/ou touristiquement) et que les MA vulnérables soient protégés de façon adaptée.	Nouvelle action À partir de 2017

M - Favoriser la diffusion des connaissances sur les fonctions et aménités des milieux aquatiques

Levier du département : action directe (MO) ●●●○

action d'accompagnement (conseil, animation, co-financement) ●●●○

N°	Intitulé de l'action	Ambitions	Mise en œuvre
M 1	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de valorisation des milieux aquatiques	Favoriser la circulation et l'appropriation des connaissances sur les fonctions et aménités des milieux aquatiques à l'attention des élus territoriaux (EPCI / SIBV / EPTB / Pays / Agglo), des techniciens des territoires (agents de développement, DGS, responsables urbanisme... etc.), des gestionnaires, des scolaires et du grand public. Contribuer à cette diffusion aux côtés des autres acteurs de la sensibilisation.	Nouvelle action À partir de 2017



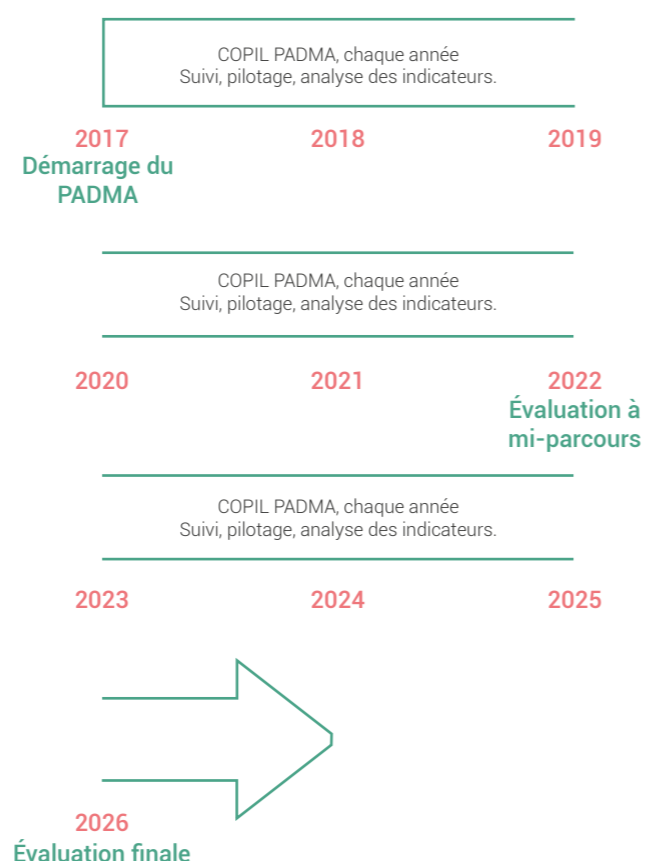
Dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation

Le PADMA intègre un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation, pour s'assurer de sa mise œuvre et de l'efficience du dispositif mis en place.

- Le pilotage vise à favoriser la mise en œuvre des actions prévues par le PADMA et à renforcer sa lisibilité, son appropriation et sa valorisation. Il repose sur la tenue d'un comité de pilotage chaque année, mais également de groupes de travail spécifiques sur certaines fiches-action, réunissant les acteurs concernés (pilotes, élus) et le coordinateur du PADMA (CATERZH).

- Le suivi vise à assurer la veille continue de l'avancement du plan d'actions dans son ensemble en lien avec les pilotes des actions, au moyen d'outils appropriés (tableau de suivi et d'avancement)

- L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des objectifs poursuivis par le PADMA, au regard d'indicateurs de résultats préalablement définis, pour permettre in fine son adaptation et son amélioration. Un tableau de bord des indicateurs de résultat avec leurs valeurs cibles et les échéances d'évaluation (annuelle, à mi-parcours ou finale) a été élaboré. Le comité de pilotage est également l'instance en charge de l'évaluation.



Glossaire

- Bassin versant :** ensemble d'un territoire délimité par des lignes de crête (collines, montagnes), dont les eaux alimentent un exutoire commun (lac, fleuve, mer).
- Enjeu :** « ce qui est en jeu », c'est-à-dire ce que l'on peut perdre ou gagner.
- Espace Naturel Sensible (ENS) :** les Espaces Naturels Sensibles de la Gironde représentent un patrimoine d'intérêt collectif reconnu pour ses qualités écologiques, paysagères, ses fonctions effectives d'aménités, qu'il est nécessaire de préserver et de transmettre. Ils complètent les dispositifs de protection réglementaire. En 2011, le Département s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) qui définit les orientations stratégiques de sa politique.
- GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'a attribuée aux communes et à leurs groupements.
- Milieux Aquatiques (MA) :** ils sont constitués des rivières et des lacs, mais aussi des zones humides et des nappes souterraines.
- Objectif à long terme :** Objectif fixant le cap de la politique départementale en faveur des milieux aquatiques dans une vision à long terme.
- Objectif opérationnel :** Objectif représentant la traduction directe et opérationnelle de la stratégie à long terme, qui a vocation à être atteint pendant la durée du PADMA (10 années).
- PADMA :** Plan d'Action Départemental en faveur des Milieux Aquatiques (PADMA), élaboré par le Département de la Gironde pour la période 2017-2026.
- Zones humides (ZH) :** Espace, inondé ou gorgé d'eau, pouvant être salée, de façon permanente ou temporaire, dont la végétation est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Il s'agit par exemple des tourbières, des marais ou des lagunes.



Coordonnées / adresse / numéro de
tel / poste / site web / adresse mail
???